



Webinaire

« Les municipalités libanaises face à la crise sociale et économique : quels appuis possibles de la coopération décentralisée franco-libanaise ? »

Mardi 16 juin 2020

En partenariat avec :

Le Comité des Maires libanais

Cités Unies France (CUF)

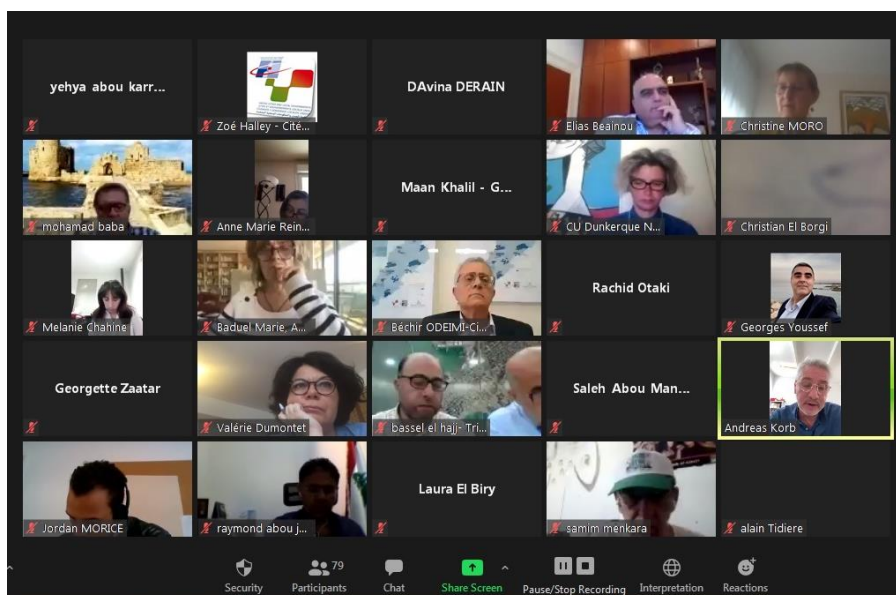
La Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT/MEAE)

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et l'Ambassade de France au Liban

Cités Unies Liban/Bureau technique des villes libanaises

COMPTE RENDU



Les interventions ont débuté avec **M. Béchir ODEIMI**, Président de Cités Unies Liban et Directeur du Bureau Technique des Villes Libanaises, qui a rappelé le contexte libanais et notamment évoqué les crises politique, économique et financière latentes depuis 2011 et qui provoquent aujourd'hui d'importants dégâts sociaux. Ainsi, depuis octobre 2019, les manifestations se multiplient notamment pour contester contre un gouvernement qui regarde l'économie du pays s'effondrer et le taux de pauvreté grimper en flèche. Une situation qui impacte directement les particuliers, les entreprises et les collectivités locales dont le budget, déjà peu conséquent suite au retard de paiement des dotations de l'Etat, est considérablement réduit par la difficulté de collecter les taxes directes auprès des entreprises et des habitants. Ces collectivités se retrouvent dans l'obligation de licencier du personnel par manque de moyens financiers ce qui entraîne une hausse du chômage d'autant plus forte affectant ainsi près de 32% de la population active avant la crise sanitaire.

En effet, depuis la crise sanitaire, la situation se détériore jour après jour. Si les mesures de mobilisation générale imposées par le gouvernement libanais ont permis au pays d'échapper à une large propagation du virus, le confinement n'a fait qu'aggraver la crise économique et financière en réduisant drastiquement l'activité des personnes ayant encore un emploi et en donnant aux banques une excuse pour limiter davantage l'accès des épargnants à leurs liquidités.

Dans ce contexte, l'Etat libanais fait appel aux collectivités locales pour recenser ou distribuer de l'aide aux populations. Plus que jamais, elles sont donc sollicitées et doivent assurer davantage de services publics. Or, sans moyens techniques et financiers, ces dernières luttent pour répondre aux besoins des populations locales qui ne peuvent plus vivre dans des conditions de vie décentes. M. ODEIMI a donc conclu son introduction en soulignant que cette pandémie rappelle la nécessité d'une décentralisation administrative qui permettrait, entre autres, de fournir aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour mener à bien leurs actions d'urgence pour faire face à des crises comme celle du Covid-19.

M. Andréas KORB, Directeur des Relations Internationales au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), est ensuite intervenu pour évoquer les résultats du « Diagnostic sur les leviers et freins à la conception d'un plan national de formation des municipalités au Liban » réalisé fin 2019. Ce diagnostic permet de rappeler que les collectivités locales libanaises se heurtent à un problème important de légitimité de leur action. La loi municipale leur accorde une autonomie significative et un large éventail de compétences qui favorisent en fait la confusion sur la répartition des rôles entre les niveaux décentralisés et déconcentrés et qui grève leur action. Et ce d'autant plus que des lois et décrets interfèrent dans le travail des municipalités et rendent les politiques publiques opaques. En parallèle, les collectivités locales libanaises n'ont pas de rôle dans la définition des taxes et impôts ce qui les rend dépendantes aux dotations de l'Etat et de la Caisse municipale autonome. Leurs capacités à mener des projets de développement local et à assurer les services publics de base sont donc limitées et cela se traduit par des sous-effectifs.

De fait, les municipalités pratiquent une politique de recrutement dé-corrélée des besoins en effectifs et en compétences. L'adoption d'un plan national de formation pour les municipalités est donc plus que jamais nécessaire. En attendant, dans certains cas, la création de fédérations des municipalités peut être une première réponse car ces regroupements permettent de mutualiser certaines ressources, notamment financières, et de gérer de façon stratégique les emplois et les compétences.

En offrant une possibilité de coopération entre municipalités, ce type de regroupement permet une meilleure corrélation entre ressources disponibles et besoins. Il assure donc de plus fortes capacités d'adaptation aux crises comme celles que traverse actuellement le Liban.

M. Riad YAMAK, Maire de la Municipalité de Tripoli, a ensuite exposé le cas de sa municipalité du Nord Liban, particulièrement touchée par la pauvreté depuis la crise économique et financière. D'autant plus touchée que c'est un territoire qui accueille de nombreux réfugiés et déplacés syriens qui sont dans des situations de vie précaires. Dès le début de la révolution en octobre 2019, la municipalité s'est donc mobilisée pour la totalité de la population afin de lutter contre l'augmentation de cette pauvreté en distribuant notamment 6 milliards LL d'aides alimentaires aux familles les plus démunies. La crise sanitaire qui a suivi ces premiers mouvements sociaux n'a fait que renforcer la paupérisation et la nécessité d'une distribution d'aide alimentaire pour répondre aux besoins vitaux des populations. De plus, la municipalité a mené des campagnes de sensibilisation au Covid-19 et d'anciens bâtiments ont été réhabilités afin d'élargir les capacités d'accueil des services de santé.

Néanmoins, M. YAMAK a constaté que, pour gérer ces diverses crises, les services municipaux se heurtent à un manque de ressources humaines qualifiées. Un phénomène que mentionnait M. KORB précédemment. Etant dans l'incapacité, de par la loi, de recruter des agents compétents, les services municipaux ont fait du mieux qu'ils pouvaient avec les agents municipaux disponibles. En attendant que la décentralisation administrative ne soit effective, l'échange d'expertise et de bonnes pratiques avec les partenaires français s'avère donc être une aide précieuse pour la municipalité de Tripoli qui souhaite conserver ses relations de coopération décentralisée avec la France.

M. Saleh ABU MANSOUR, Président de la Fédération des Municipalités de Jabal el Sheikh, au Sud de la Bekaa, a expliqué à son tour que son territoire n'avait pas été particulièrement touché par la crise sanitaire. Des campagnes de sensibilisation appuyées via les réseaux sociaux et la désinfection systématique des lieux publics ont permis d'obtenir un tel résultat. Les équipes de police des municipalités de la fédération ainsi que des bénévoles ont rassuré la population sur le terrain et mené des missions de vérification des mesures d'hygiène dans les commerces, cafés et restaurants.



Aussi, la crise économique et financière a causé une forte dévaluation de la livre libanaise et une augmentation importante du coût de la vie. La fédération des municipalités a donc tout fait pour encadrer les prix des produits dans les supermarchés afin que la population puisse subvenir à ses besoins.

Afin d'anticiper le manque de produits de base et de tendre vers une autosuffisance alimentaire, la fédération des municipalités a incité sa population à se tourner de nouveau vers l'agriculture, un secteur laissé-pour-compte durant les 40 dernières années. La surface agricole cultivée a ainsi augmenté de 40%, notamment grâce à des aides du PNUD qui ont permis de distribuer gratuitement des semences aux personnes volontaires pour cultiver. Cela a permis à plusieurs familles d'avoir une activité secondaire qui permette de subvenir aux besoins alimentaires.

Selon M. ABOU MANSOUR, la coopération décentralisée doit se tourner vers des projets productifs, c'est-à-dire qui permettent au Liban **de développer ses ressources propres de façon durable**. De la même manière que **l'agriculture** est un domaine d'avenir, le traitement des déchets, des plans de gestion des forêts et le partenariat public/privé au vu de la situation du pays, sont à développer. Il a également souligné l'importance des ressources humaines et l'importance des formations. Le **développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) et des énergies renouvelables** est très important. Le souci d'alimentation en électricité au Liban devrait par exemple être pallié par l'exploitation de l'énergie solaire. En effet, les 300 jours d'ensoleillement du pays devrait lui permettre de réduire considérablement le prix de l'électricité et de diminuer la consommation en fuel des générateurs aujourd'hui utilisés par la plupart des foyers. Des efforts peuvent également être faits dans la gestion des ressources naturelles (eau, forêt, etc.) et des déchets. Pour cela, un soutien logistique et en équipements s'avère essentiel pour les collectivités locales libanaises.

Toujours dans cette idée de gestion des ressources naturelles, **M. Rémi TOURON**, Responsable de la coopération internationale à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, a rappelé que les Agences de l'Eau en France soutiennent les programmes de coopération décentralisée à l'échelle du bassin versant. Elles permettent aux collectivités françaises d'apporter leurs compétences dans le domaine de l'eau et l'assainissement à des collectivités étrangères. Ainsi, au Liban, cela a permis de mettre en place 6 projets d'un montant total de 350.000 euros auxquels sont venus s'ajouter des conseils techniques, des échanges de bonnes pratiques et une mise en commun de connaissances. Cette action extérieure des collectivités françaises dans le domaine de l'eau et l'assainissement est facilitée par le « 1% eau » promulgué par la Loi OUDIN-SANTINI. Ce dispositif permet aux collectivités d'allouer 1% de leur budget à des actions internationales dans le domaine de l'eau et l'assainissement. De la même manière, il existe dorénavant le « 1% déchets » et le « 1% énergies ».

Ces différents dispositifs sont importants à exploiter, d'autant plus en période de crise sanitaire, puisque la continuité et la qualité d'un service comme celui d'approvisionnement en eau potable est indispensable pour assurer une bonne hygiène et pouvoir mettre en place des mesures barrières face à la propagation de maladies. Ce type de situation amène également à repenser toute la chaîne logistique liée à des systèmes de gestion des eaux et de l'assainissement, tout comme cela peut être le cas avec les déchets et la production énergétique. En effet, il faut être en mesure de développer une gestion à distance des équipements s'il n'est pas possible d'y accéder et préparer des techniciens à des situations d'urgence en anticipant les potentiels risques – de pandémie notamment - auxquels sont soumis les équipements.

Tous ces constats ont permis à **Mme Christine MORO**, Ambassadeur, Déléguée pour l'Action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) au Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, de souligner que le contexte actuel ne fait que renforcer la pertinence de l'outil que constitue la coopération décentralisée car les collectivités locales sont en première ligne dans la gestion de la crise. De nouvelles priorités apparaissent mais renforcent la pertinence des thématiques de travail : inclusion économique des jeunes, sécurité alimentaire, développement économique local, appui à la gouvernance locale, etc. Cette dernière thématique est particulièrement importante car la résilience des collectivités locales face à la crise y est directement liée.

Aussi, afin de renforcer son aide dans ce cadre, la DAECT a pris plusieurs mesures comme l'extension du calendrier pour la période de dépôt des dossiers pour les communes et intercommunalités. Elles ont jusqu'au 31 juillet pour présenter un projet correspondant aux thèmes du Fonds franco-libanais triennal pour le Liban. Pour toutes les collectivités locales françaises, y compris régions et départements, de nouveaux projets peuvent être soumis jusqu'à cette même date en lien avec la crise sanitaire. Ces projets peuvent porter directement sur la santé ou participer indirectement à la résilience post crise sanitaire en se penchant sur le développement économique local, la sécurité alimentaire, l'aide aux personnes vulnérables, etc. De plus, si certaines collectivités ayant déjà soumis un projet ont du mal à tenir les délais, il est possible d'ajuster leur calendrier d'actions. Il est également possible de réorienter certaines actions vers une aide d'urgence. Enfin, Mme MORO a exprimé l'intention de la DAECT de mener des actions de plaidoyer en faveur de la coopération décentralisée afin d'anticiper le renouvellement des élus aux échelons régional et départemental. Il est important d'encourager les collectivités locales françaises à poursuivre leur action de coopération internationale et de rappeler le soutien mutuel que peuvent s'apporter les partenaires dans des situations de crise.

Q&R et perspectives d'avenir

Le temps de questions / réponses avec les participants animé et régulé par **Mme Valérie DUMONTET**, Vice-Présidente du Département de l'Aude et Présidente du Groupe Pays Liban de Cités Unies France, a permis, d'une part, de revenir sur les différentes interrogations des participants et, d'autre part, d'évoquer les futures pistes de coopération et les nouveaux organes et initiatives pouvant entrer en interaction avec la coopération décentralisée franco-libanaise.

M. Riad YAMAK a eu l'occasion de préciser sur quels critères étaient sélectionnées les familles aidées par la municipalité et de quelle manière une aide leur était apportée. Des formulaires ont été rédigés par la municipalité afin de dresser une liste des foyers les plus nécessiteux pour que leur soit attribué à chacun un coupon d'une valeur de 75.000 LL valable dans les commerces. L'intérêt de cette démarche était multiple : elle a permis d'analyser la situation sociale des quartiers populaires et de déterminer les caractéristiques des foyers tripolitains dans les zones pauvres densément peuplées tout en aidant à maintenir un niveau de vie respectable au sein de ces zones. Elle a également rendu possible la désinfection des lieux publics contre la propagation de la pandémie dans des zones habituellement difficiles d'accès. Afin de mener à bien cette action, 500 bénévoles se sont mobilisés dont des jeunes Scouts, aidés de la police municipale et de l'armée libanaise.

Des précisions sur la démarche tripolitaine que sont venus renforcer les propos de **Mme Faten ABOU HASSAN**, Directrice générale p.i. des collectivités locales du Ministère de l'Intérieur et des Municipalités (MIM) libanais, qui a rappelé que les collectivités locales libanaises, malgré la faiblesse de leurs moyens, étaient capables de jouer un rôle fondamental en cette période de crise et que, pour cela, le processus de décentralisation devait se poursuivre. Elle a également souligné que les revendications des collectivités locales concernant l'absence de soutien financier de l'Etat est légitime. En effet, les dotations de l'Etat aux collectivités n'ont pas été versées depuis 2017 mais le MIM fait son possible pour faire évoluer une situation qui ne dépend pas uniquement de lui mais également du Ministère des Finances libanais. Toutefois, afin de donner aux collectivités locales libanaises une marge de manœuvre plus importante, un amendement a été fait pour qu'elles puissent recevoir directement des aides pour la lutte contre le Covid-19. Mme ABOU HASSAN a ainsi conclu son discours en remerciant les partenaires de coopération français pour leur soutien constant aux collectivités locales libanaises, même pendant cette période difficile.

Ainsi, la situation amène les partenaires de coopération à réfléchir à leurs priorités d'action. De fait, **Mme Valérie DUMONTET** et **M. Saleh ABOU MANSOUR** ont confirmé que, du côté français comme du côté libanais, l'important était aujourd'hui de travailler à l'indépendance des territoires et donc au renforcement de capacités des acteurs locaux via notamment des formations, le développement de l'économie locale et la création d'emplois et l'exploitation de ressources durables comme l'énergie verte. Des priorités qui ne font que renforcer des engagements déjà pris, notamment dans le cadre du projet national de Création d'un centre de formation des municipalités au Liban (CEFOM). Ce que **Mme Christine MORO** a rappelé en expliquant que la DAECT soutient des projets de renforcement de capacités, non pas des projets d'infrastructures comme peuvent le faire des bailleurs de fonds comme l'Agence française de développement. Les deux sont éminemment liés mais la formation reste un préalable à l'équipement.

Enfin, ce temps de questions / réponses a également été l'occasion pour certains participants d'évoquer les nouveaux organes et initiatives qui peuvent servir la coopération décentralisée franco-libanaise. **Mme Marie BADUEL** a présenté les Ateliers Métropolitains organisés par l'Agence des Villes et Territoires Méditerranéens durables (AVITEM) pour aborder la question du montage de projet à l'échelle d'un territoire métropolitain comme celui du Grand Beyrouth en présence d'experts et offrir aux différents acteurs du territoire un temps d'échanges. Cette approche permet, selon Mme BADUEL, de concilier trois points qui répondent aux besoins exacerbés par la crise, à savoir : la conciliation entre une action d'urgence et des résultats sur le long terme, le (re)-développement d'une économie productive et la gestion des collectivités locales et leurs ressources. **M. Béchir ODEIMI** a ensuite mentionné l'initiative de la Métropole Nice Côte d'Azur qui vient de créer une Agence Métropolitaine de la Prévention des Risques. Cette Agence, à terme, pourrait intervenir, également, en Méditerranée, dans le cadre des coopérations territoriales du Réseau des Villes Euromed.

Les principales idées à retenir

Mme Valérie DUMONTET a conclu ce webinaire en soulignant que, en cette période de crise, il est primordial de travailler à l'indépendance des territoires. L'ensemble des discussions ont permis de faire ressortir l'importance du développement ou renforcement de partenariats portant sur :

- Le renforcement de capacités des acteurs locaux (formations, partage d'expériences, etc.).
- Le développement de l'économie locale (création d'emplois pour les jeunes, économie circulaire, etc.).
- L'exploitation de ressources durables (énergies renouvelables, agriculture, etc.).
- Le développement de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Ces différentes pistes de partenariats et la présence de 96 participants à ce webinaire, aussi bien Français que Libanais, montrent l'envie des collectivités locales des deux pays de poursuivre leur engagement dans la coopération décentralisée.

L'assouplissement du calendrier d'octroi de subvention de la part du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères français pour les collectivités françaises ainsi que l'effort du Ministère de l'Intérieur et des Municipalité pour donner plus de moyens aux collectivités libanaises en période de crise sanitaire vont dans ce sens.

Un constat positif qui pourra de nouveau être suivi de discussions lors de la 11e édition des Rencontres de l'action internationale des collectivités territoriales, organisée par Cités Unies France, les lundi 21 et mardi 22 septembre 2020, à Paris.